



Décision n° 60/2023

DECISION DU MAIRE portant virements de crédits Décision Modificative du Budget n°01/2023

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
Vu le budget de la Commune approuvé par délibération n° CM 23/028/2023 du 28/03/2023,
Considérant qu'il y a lieu de procéder à des virements de crédit de chapitre à chapitre en section de fonctionnement et d'investissement, pour permettre le financement de dépenses non prévues au budget primitif 2023,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De procéder aux virements de crédits suivants :

Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT - Dépenses		
Chapitre 011 – Charges à caractère général		
6188-020 : Autres frais divers	6 845.00 €	
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante		
65748-020 : Subv° de fonctionnement autres personnes de droit privé		150.00 €
Chapitre 67 – Autres charges spécifiques		
673-020 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)		800.00 €
Chapitre 68 – Charges spécifiques		
6817-020 : Dotations aux dépréciations des comptes de tiers		5 895.00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT – Dépenses	6 845.00 €	6 845.00 €
INVESTISSEMENT - Dépenses		
Chapitre 10- Dotations, fonds divers et réserves		
10226-01 : Taxe d'aménagement		3 492.00 €
Opération n°23 – MANIFESTATIONS CULTURELLES		
2188-23-311 : Autres immobilisations corporelles		1 662.00 €
Opération n°31 – CENTRE DE LOISIRS		
21848-31-331 : Autres matériels de bureau et mobilier		800.00 €
Opération n°51 – ECOLE MAT. BOUTONS D'OR		
21312-51-020 : Bâtiments scolaires		620.00 €
Opération n°54 – ECOLE ELEMENTAIRE LA ROCHE		
21568-54-020 : Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile		285.00 €
Opération n°57 – BATIMENTS COMMUNAUX		
21351-57-571 : Bâtiments publics		3 524.00 €
Opération n°64 – PROPRIETE DE L'ORANGERIE		
21314-64-020 : Bâtiments culturels et sportifs		3 940.00 €
Opération n°66 – POLICE MUNICIPALE		
21351-66-11 : Bâtiments publics	620.00 €	

Désignation	Diminution de crédits	de crédits
Opération n°67 – LOGEMENTS COMMUNAUX 21352-67-LOGT-551 : Bâtiments privés	3 524.00 €	
Opération n°81 – CONSTRUCTION D'UNE CUISINE CENTRALE 21351-81-281 : Bâtiments publics		5 000.00 €
Opération n°86 – AIRES DE JEUX 2188-86-020 : Autres immobilisations corporelles		1 620.00 €
Opération 84 – ECOLE DES BELLEVUES 2764-84-515 : Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé	16 799.00 €	
TOTAL INVESTISSEMENT - Dépenses	20 943.00 €	20 943.00 €

99_RU-091-219104618-20231020-DEC602023-R

ARTICLE 2 :

La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance sous forme d'un acte et sera affichée à la porte de la Mairie.

Expédition en est adressée à M. le Sous-Préfet de l'Essonne.



Fait à Ollainville, le 20 octobre 2023,
Le Maire,

Jean-Michel GIRAUDEAU